# - STADIUM TOUR

#### Définitions :

Billet : Support permettant l'accès au Stade pour une Visite. Il peut moment de l'achat. Le Prix des Offres hospitalités et des Titres prendre la forme d'un Billet papier, d'un e-Ticket ou d'un m-Ticket. Bon de commande: Document précisant les conditions d'achat commande. de Titres d'accès pour les personnes morales.

Conditions Générales de Vente: Les présentes Conditions toute commande de Titres d'accès. générales de vente des Visites du Parc des Princes.

Client : Personne physique ou morale (par l'intermédiaire de son présentation d'un justificatif, aux personnes suivantes : représentant légal) qui achète un ou plusieurs Titre d'Accès.

SESE: La Société d'exploitation Sports et Evènements, 24, rue du Commandant Guilbaud – 75016 PARIS, 379 538 440 RCS Paris.

Porteur : Personne physique qui bénéficie d'un Titre d'Accès et en est porteur à l'occasion d'une Visite, en ce compris le Client.

### Site Internet de billetterie des Visites :

https://stadiumtour.psg.fr/fr, ou tout site Internet qui substituerait.

Stade: Le Parc des Princes (24 rue du Commandant Guilbaud -75016 PARIS).

Titre d'accès : Titre qui donne accès à une Visite pour une personne. Ce Titre d'Accès prend en principe la forme d'un Billet. Il peut être acheté par le Client ou être remis sous la forme d'une invitation.

Visite : Activité de visite quidée du Stade intitulée Stadium Tour 4. Procédure d'achat des Titres d'accès : organisée par la SESE, d'une durée approximative de 60 minutes. Sous réserve des dispositions ci-après, l'achat de Titres d'accès par groupes de Porteurs.

### 1. Objet

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accepte d'acheter un Titre d'accès auprès de la SESE et le Porteur de bénéficier d'un Titre D'une manière générale, la SESE se réserve le droit de limiter les d'accès.

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à tout Client canal de distribution. et à tout Porteur.

La SESE se réserve le droit de modifier les Conditions Générales 5. Support des Titres d'accès de Vente à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales Les Titres d'accès se matérialise par la remise d'un ou plusieurs d'achat.

# 2. Offres de Titres d'accès

La SESE pourra proposer l'achat d'un ou plusieurs Titres d'accès, Les Billets comportent : dans la limite des disponibilités.

Le Titre d'accès est valable uniquement pour la session de Visite pour laquelle il a été acheté et qui figure sur le Billet.

contraintes de calendrier des matchs du Paris Saint-Germain, club Porteur que le Client. résident du Stade. La SESE décide seule des espaces du Stade En conséquence, le Client fait son affaire de remettre les Billets au faisant l'objet de la Visite. La vente de Titres d'accès est réalisée, Porteur. dans la limite des disponibilités par Visites.

La SESE se réserve le droit de limiter le nombre de Titres d'accès sera responsable de tous les faits des Porteurs. disponibles par Client selon les Visites et du nombre de personnes 5.1- Transfert pouvant constituer un groupe de Visite.

La SESE décide seul des formules de commercialisation des Titres au Porteur. Toute cession à titre onéreux est interdite. d'accès et du nombre de Titres d'accès disponibles.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un Les e-Tickets doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 responsable légal et demeureront placés sous l'entière blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec responsabilité de ce dernier.

# 3. Tarifs proposés

La SESE se réserve la faculté de commercialiser une ou plusieurs La SESE décline toute responsabilité pour les anomalies survenant formules de Titres d'accès ci-avant et de modifier à tout moment sa lors de l'impression des e-Tickets. politique et ses conditions tarifaires. Les tarifs correspondant à 5.3- Téléchargement du m-Ticket

Conditions générales de vente des Visites du Parc des Princes chaque formule (le « Prix ») sont disponibles sur le Site Internet de billetterie des Visites. Le Prix est payable en totalité à l'achat.

> Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au d'accès pour personnes morales sont indiqués sur le Bon de

> Le Client dispose de la faculté de télécharger une facture pour

Des tarifs réduits peuvent être proposés par la SESE, sur

- Plus de 65 ans ;
- Moins de 13 ans :
- Moins de 3 ans (gratuité);
- Accompagnateur de personne à mobilité réduite ;
- Titulaire d'un abonnement aux matchs du Paris Saint-Germain en cours de validité;
- Membres du programme de fidélité My Paris ;
- Fan Clubs PSG:
- Associations;
- Ecoles et étudiants :
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises;
- CSE.

peut se faire :

- sur le Site Internet de billetterie des Visites ;
- directement au Stade au guichet de la porte L
- dans les réseaux de revendeurs qui seraient le cas échéant désignés par la SESE.

canaux de distribution et de prévoir des tarifs différents selon le

de Vente applicables sont celles acceptées par le Client à la date Billets donnant accès à la Visite précise et unique mentionnée dessus.

> Les Billets sont adressés au Client sous format électronique en « e-Tickets » ou « m-Tickets (les « Billets électroniques).

- le nom du Client, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Porteurs.
- la date et l'horaire de la Visite.

La SESE décide seule du calendrier des Visites, sous réserve des LA SESE n'est pas responsable de la remise des Billets à un autre

Le Client se porte fort du respect des présentes par les Porteurs et

Les Billets électroniques sont cessibles gratuitement par le Client

# 5.2 – Impression des e-Tickets

une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Ticket avec une autre imprimante.

Le m-Ticket doit être téléchargé sur un mobile ou une tablette. Le Concernant la vente à distance, la vente de Titres d'accès par la son m-Ticket à l'entrée du Stade.

Porteur à visualiser le m-Ticket sur son mobile ou tablette qui ne droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à serait pas due à un manquement à ses obligations (mobile l'achat d'un Titre d'accès à distance. défectueux, mobile non compatible.)

## 5.4- Contrôle des Billets électroniques

Le Billet électronique est scanné à l'entrée du Stade.

circonstances le Billet électronique. Seul le premier Billet mesures légales et réglementaires. Les informations concernant électronique présenté donnera droit à l'accès au Stade.

### 6. Paiement

### 6.1 Moyens de paiement autorisés

Mastercard, E Carte Bleue, Paypal, American Express, espèces entrées du Stade, le Porteur accepte de se soumettre aux mesures (dans les conditions fixées par les lois et règlements applicables), d'hygiène, aux palpations de sécurité, à une vérification et virement. Les cartes cadeaux/chèques cadeaux ne peuvent être documentaire de son identité et à l'inspection visuelle de ses acceptées qu'au guichet du Stade.

La SESE se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment.

#### 6.2 Lutte contre la fraude

serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à Stade 15 minutes avant l'heure de la Visite indiquée sur le Billet. demandes de la SESE (ou de son mandataire prestataire de autre dédommagement du Client. paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, la SESE se réserve le droit de ne pas valider l'achat d'un Titre d'accès.

La SESE se réserve également le droit de procéder à l'annulation Le Porteur s'engage à respecter toute consigne qui lui serait d'un achat qui présenterait un risque de fraude, notamment signalée par le personnel sur place et à adopter un comportement d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à responsable et vigilant (aussi bien vis-à-vis des personnes que des la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la règlementation en matière de protection des Le Porteur s'engage à respecter le parcours de la Visite, à ne pas données personnelles, le Client dispose, à tout moment, d'un droit accéder/tenter d'accéder à des espaces réservés, ou qui plus d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses généralement, ne seraient pas compris dans la Visite. données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de Particulièrement, le Visiteur s'engage à ne pas accéder/tenter son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement de la SESE: ADYEN FRANCE – 6 Boulevard Haussmann – PARIS rigoureusement interdit. 75009

# 6.3 Enregistrement des coordonnées bancaires

coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus porter une tenue correcte et adaptée aux Visites. facilement et plus rapidement.

page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les contraintes d'accessibilité de certains secteurs. données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont Sur demande du Porteur, il sera possible de quitter prématurément enregistrées. Les coordonnées bancaires du Client ne sont pas la Visite avant la fin. Toute sortie du Stade est définitive. conservées par la SESE mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

Le Client a à tout moment la possibilité de supprimer les données engagements de tolérance et respect relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre Par l'achat d'un Titre d'accès, le Client reconnaît avoir pris carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

# 7. Absence de droit de rétractation

Porteur doit s'assurer que la batterie de son mobile ou de sa SESE constituant une prestation de services de loisir devant être tablette est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de fournie selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, La SESE décline toute responsabilité en cas d'impossibilité par le les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatives au

# 8. Accès au Stade

La SESE procède à l'entrée du Stade à tout contrôle sanitaire ou A l'intérieur du Stade, le Porteur doit conserver en toutes d'hygiène requis par les autorités compétentes dans le respect des les conditions d'accès en vigueur sont disponibles sur le Site Internet de Billetterie des Visites et adressées par la SESE au Client par courriel avant les Visites.

Tout Porteur doit être titulaire d'un Billet en cours de validité, y Les moyens de paiement autorisés sont Carte Bleue, Visa, compris les enfants, pour accéder au Stade pour la Visite. Aux bagages à main effectués par tout fonctionnaire de police et /ou par tout préposé de la SESE agréé par le Préfet de Police. Le Porteur pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Le Site Internet de billetterie des Visites bénéficie d'un système de Les objets interdits par le Règlement intérieur du Stade seront paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les consignés, saisis ou refusés, étant précisé que la SESE pourra données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un refuser tout objet en consigne Toute personne refusant de se soumettre auxdits mesures, contrôles, palpations et inspections se Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et verra refuser l'entrée au Stade ou sera reconduit à l'extérieur du de renforcer la sécurité des transactions passées sur le Site Stade. La SESE se réserve le droit de ne plus permettre l'accès à Internet de billetterie de la SESE, la SESE (ou son mandataire la Visite en cas de retard du Porteur supérieur à 15 minutes sur prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à l'heure de Visite prévue. Aussi, il est conseillé de se présenter au s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé En cas de retard sur l'heure de la Visite indiquée sur le Billet, pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux l'accès au Stade ne sera plus permis, sans remboursement ou

## 9. Déroulé de la Visite

biens présents sur place.

d'accéder à la pelouse du Parc des Princes, dont l'accès est

Le Porteur s'engage à adopter une attitude et un comportement qui ne soit pas de nature à nuire au bon déroulement de la Visite ou à La SESE offre la possibilité au Client d'enregistrer ses porter préjudice aux autres Porteurs. Il s'engage par ailleurs à

Il est précisé que le parcours de Visite pourra être légèrement Pour ce faire, le Client doit cocher la case correspondante sur la différent pour les personnes à mobilité réduite compte tenu des

# 10. Législation relative à la sécurité dans un stade et

connaissance et s'engage à respecter et à faire respecter les présentes Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du Stade, y compris le Règlement Sanitaire qui y est annexé ainsi que la loi et les règlements relatifs à la sécurité dans les enceintes

sportives, et notamment les articles L.332-3 à L.332-16 du Code du renonce à tout recours à l'encontre de la SESE dans l'une ou Sport. Toute personne présente dans le Stade qui se rend auteur l'autre de ces hypothèses. de l'une des infractions définies par ces articles encourt, outre des Le début de la Visite pourra commencer avec un léger retard, ce peines d'amende et d'emprisonnement, une peine complémentaire que les Porteurs reconnaissent et s'interdisent toute contestation à d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade.

# 11. Dispositions spécifiques pour les personnes morales

disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de match du Paris Saint-Germain, club résident ou pour tout autre toute personne dûment habilitée à cet effet, un ou plusieurs Titres évènement de grande ampleur. En pareil cas d'annulation, la d'accès, dans la limite des disponibilités. La demande se fait en SESE procédera au remboursement du Client qui ne pourra remplissant un formulaire sur le Site Internet de billetterie des réclamer aucun dédommagement supplémentaire. Visites.

Le Client personne morale retourne ensuite à la SESE par courrier aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements ou sous forme électronique qui vaudra alors seule à titre de preuve constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont le Bon de commande qui lui aura été transmis par la SESE et notamment exclus de sa responsabilité : la survenance fournit les pièces justificatives qui lui sont demandées (Kbis, RIB d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de ...). Les présentes Conditions Générales de Vente sont jointes au fermeture au public du Stade, d'une décision d'une autorité Bon de commande.

La souscription est validée, sous réserve de disponibilité des Titres LFP, la FFF, l'UEFA ...). d'accès concernés, par la réception du Bon de commande dûment 12.4 Incident - Préjudice : La SESE décline toute responsabilité complété et signé et des présentes Conditions Générales de Vente quant au préjudice qui serait subi par toute personne du fait de tout dûment paraphées ou de la signature électronique du Bon de incident survenu à l'occasion d'une Visite, notamment de la perte commande effectuée par l'intermédiaire du prestataire DocuSign des objets et effets personnels, sauf en cas de faute prouvée à son dans les délais indiqués sur ledit Bon de commande. La SESE encontre. pourra discrétionnairement considérer comme caduque tout Bon de commande retourné de manière non conforme (information 13. Droits à l'image manquante, erronée, non vérifiable ou contenant des mentions Toute personne assistant à une Visite au Stade consent à la manuscrites ou dans un délai supérieur à celui indiqué dessus. Par SESE, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale ailleurs, la SESE pourra discrétionnairement considérer la de protection des droits d'auteur, le droit de capter, d'utiliser, commande comme nulle en cas de non-paiement par le Client de d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support tout ou partie des montants devant être réglés à l'achat.

Le Client personne morale déclare et garantit à la SESE que le signataire du Bon de commande a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes. En cas de signature géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différée, les électronique, le Client personne morale admet que le certificat de signature électronique constitue l'original du document et qu'il sera établi et conservé dans des conditions de nature à permettre d'identifier dûment son signataire et à en garantir l'intégrité. Il reconnait ainsi que le procédé de signature utilisé par le prestataire DocuSign permet d'assurer l'identité du signataire et garantit l'intégrité du Bon de commande et des Conditions Générales de Vente ; il renonce donc définitivement et irrévocablement à contester leur validité et leur contenu dont le motif serait lié à l'utilisation de ce procédé.

Le Client personne morale déclare et garantit à la SESE que l'acheteur de Titre d'accès a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes.

Ethique des affaires: Le Client personne morale déclare et garanti avoir connaissance et s'engage à agir dans le strict respect des législations et règlementations applicables, en France comme à l'étranger, contre la corruption, le trafic d'influence et le conflit d'intérêt. Le Client personne morale s'engage et se porte fort du respect de cet engagement par ses employés, actionnaires, administrateurs, dirigeants, sociétés affiliées et sous-traitants ainsi que ses représentants légaux.

#### 12. Limites de responsabilité

12.1 Général : Un Billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé. Aucun duplicata du Billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Un Billet ne peut être ni annulé, ni échangé, ni remboursé, si le Client n'a pas pu imprimer ou télécharger son Billet. Le Client et/ou le Porteur

cet égard.

**12.2 Annulation pour juste motif**: la SESE pourra annuler toute Visite sous réserve de justifier d'un juste motif. Sont notamment Une personne morale peut acheter, dans la limite des considérés comme un juste motif la réservation du Stade pour un

> 12.3 Cause étrangère : La responsabilité de la SESE ne peut en compétente (ex. : arrêté préfectoral ou ministériel, décision de la

connu ou à venir en relation avec les Visites et/ou toute opération évènementielle s'y rapportant et/ou à la promotion du Stade, tels que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans médias digitaux, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par la SESE à tout tiers de son choix.

# 14. Résiliation du Titre d'accès par la SESE / Expulsion du

**14.1 Revente illicite** - Toute revente/offre de revente ou tout échange/offre d'échange contre quelque contrepartie que ce soit d'un Titre d'accès sont strictement interdits. En cas de non-respect de cette interdiction, la SESE se réserve le droit de résilier de plein droit le Titre d'accès sans dédommagement.

14.2 Infractions à l'intérieur ou dans le périmètre du Stade Toute fraude ou tentative de fraude constatée au Stade ou à la lecture des enregistrements des passages au guichet, toute infraction constatée au Règlement intérieur du Stade y compris son Annexe: Règlement Sanitaire, tout manguement aux conditions sanitaires ou d'hygiène à remplir à l'entrée du Stade, toute infraction constatée aux présentes Conditions Générales de Vente (notamment aux engagements de comportement pendant la Visite) ou à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives qu'elle soit commise par le Client ou le Porteur, entraînera, si bon semble à la SESE, l'application de plein droit des sanctions prévues dans le Règlement intérieur du Stade (notamment l'expulsion du Stade) ainsi que la résiliation du Titre d'accès de plein droit sans dédommagement.

# 15. Vidéoprotection

Le Porteur est informé que, pour sa sécurité, le Stade est équipé d'un système de vidéoprotection placé sous le contrôle d'Officiers

de Police Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est 18. Droit applicable/Médiation/Litige prévu pendant le délai de conservation des images conformément Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité Droit français. intérieure. Il peut s'exercer par courrier à l'adresse suivante : SAS Tout litige relatif à la souscription ou l'utilisation d'un Titres d'accès 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

# 16. Protection des données personnelles

La SESE s'engage à traiter et à conserver toutes informations cas de litige non résolu à l'amiable, le Client consommateur peut personnelles confiées par le Client dans le respect de la recourir gratuitement au service de médiation de l'Association des règlementation en matière de protection des données personnelles Médiateurs Européens (AME CONSO) dont relève la SESE dans et de la politique en matière de protection des données un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la personnelles de la SESE accessible sur son site Internet, et ce SESE: uniquement pour l'organisation et la gestion des Visites et afin de par voie électronique : en complétant le formulaire prévu à cet effet tenir le Client informé de l'actualité de la SESE et de lui faire sur le site Internet de l'AME CONSO: www.mediationconsobénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité de ame.com, ou la SESE, de ses partenaires et du Stade. Tout au long de la Visite par voie postale : AME CONSO, 11 place Dauphine - 75001 du Stade, le Client disposera de la faculté de suivre l'expérience du PARIS Stadium Tour par le biais d'un audioquide. Cette faculté sera portée à la connaissance du Client en début de parcours. À défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls L'audioquide est associé à un questionnaire que le Client pourra compétents. compléter et au sein duquel celui-ci pourra renseigner, s'il le souhaite, des informations constitutives de données à caractère Fait à Paris, le 12 septembre 2023. personnel. Le Client est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou Par son acceptation en ligne et/ou sa signature physique ou incomplètes ainsi que d'effacement. Le Client peut demander la numérique des présentes et/ou par l'effet de la reconduction portabilité des données qui le concernent. Le Client a également le de l'Abonnement, le Client reconnaît avoir préalablement pris droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes limitation. Le Client peut par ailleurs transmettre à la SESE ses Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication Stade en ce compris son Annexe : Règlement Sanitaire, et le des données en cas de décès et désigner la personne qui en aura Prix de son Titre d'accès. la charge. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : billetterie@psg.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SAS Paris Saint-Germain - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Le Client peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : dpo@psg.fr. Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

La SESE fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'elle réalise. Conformément à la règlementation applicable, le Client peut, s'il le souhaite, introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (https://www.cnil.fr).

Par ailleurs, dans le respect des mesures légales et réglementaires mises en place dans le cadre de la gestion de sortie de crise sanitaire, la SESE peut être responsable du traitement de données réalisé dans le cadre de l'opération de vérification de tout certificat sanitaire le cas échéant. Aucune donnée ne sera conservée par la SESE lors de cette vérification. La responsabilité du traitement de données, résultant de la mise en place du dispositif de contrôle sanitaire, incombe à la puissance publique.

### 17. Suivi/Relation client

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'achat et à l'utilisation d'un Titre d'accès, la SESE est joignable par l'intermédiaire du formulaire de contact formulaire de disponible sur : contact permettant de créer un ticket à notre service client : https://billetterie.psq.fr/fr/contact et/ou par tout autre moyen qui s'y substituerait.

Paris Saint-Germain - Service Sécurité - 53, avenue Emile Zola - devra être porté à la connaissance de la SESE par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

Conformément all l'article L. 612-1 du code de la consommation, en